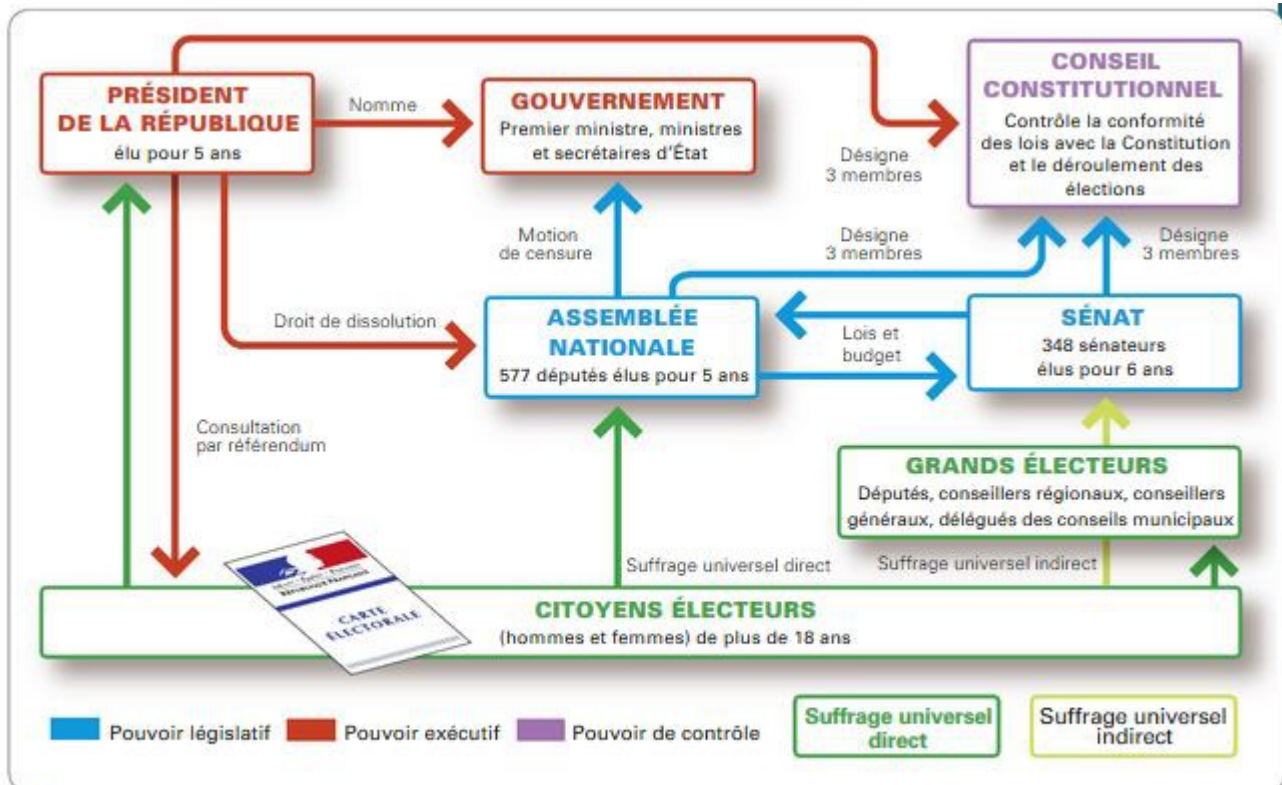


Activité 2 : les institutions de la Ve République

CORRECTION



4 Schéma de l'organisation de la V^e République

questions

Document 2 La Constitution de 1958 (extraits)

« **Art. 11.** Le Président de la République [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent.

Art. 12. Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution. »

Document 3 La dissolution de l'Assemblée nationale (21 avril 1997)

« Mes Chers Compatriotes,

Après consultation du Premier ministre, du Président du Sénat et du Président de l'Assemblée nationale, j'ai décidé de dissoudre l'Assemblée nationale. Le décret de dissolution et le décret fixant la date des élections législatives au 25 mai et au 1^{er} juin seront publiés demain matin. [...]

Aujourd'hui, je considère, en conscience, que l'intérêt du pays commande d'anticiper les élections. J'ai acquis la conviction qu'il faut redonner la parole au peuple, afin qu'il se prononce clairement sur l'ampleur et le rythme des changements à conduire pendant les cinq prochaines années. [...]

Allocution radiotélévisée du Président de la République Jacques Chirac, 21 avril 1997 (extraits).

- 2) Ce sont le président élu au suffrage universel direct et le premier ministre qu'il nomme.
- 4) Le Premier ministre forme le gouvernement.
- 5) Les 2 assemblées réunies forment le Parlement. Elles votent les lois.
- 8) Il s'appuie sur l'article 12 de la Constitution.
- 9) Il veut donner la parole au peuple aux élections législatives au suffrage universel direct.